

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



8 mars 2022



OUI, ON AVANCE ...

La loi Rixain du 24 décembre 2021 vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle et apporte de nouvelles dispositions aux dispositifs existants.

Quelles sont ces principales mesures ?

L'**index Égapro** dans les entreprises de plus de 50 salariés, déployé depuis mars 2020 a permis de faire un point de situation factuel sur des critères mesurables. Des sanctions financières existent déjà en cas non-respect des règles, mais les exigences ont monté d'un cran : **publication large des résultats**, plus particulièrement sur **le site du ministère du travail**, mise en place d'**actions correctrices**, atteinte d'une **note minimale au bout de 3 ans de mesure**.

La loi prévoit également que **les entreprises devront atteindre 30 % de femmes cadres dirigeants et dans les instances dirigeantes en 2026 et 40 % en 2029**. Cette mixité sera aussi contrôlée dans les **filières de formation** et dans les **offres de stage** ainsi que dans les **classes préparatoires aux grandes écoles**. Certaines entreprises clairement engagées en faveur de l'Égapro pourront se voir octroyer des financements par la BPI....

La **prise de conscience** est **réelle**, des lois sont déployées, des mesures sont annoncées, des sanctions sont prises...

Force est de constater qu'**il reste du chemin à parcourir** et que cela prendra du temps pour que l'Égapro devienne un concept du passé, ou que la Journée internationale des droits des femmes n'ait plus lieu !

L'Alliance CFE UNSA Énergies continue à se mobiliser pour que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes existe au sein de nos entreprises. Cela se traduit par l'implication au quotidien de ses représentants locaux pour changer le regard, déconstruire les clichés et veiller au respect de la dignité de tous au travers des négociations collectives et aussi de la défense individuelle.